

Département du Tarn

Arrondissement : Albi
Commune de Mézens

Canton : Vignobles et bastides

Extrait du registre des délibérations de la commune de Mézens
SEANCE du 13 DECEMBRE 2023

Nombre de membres :

en exercice : 10

présents : 7

votants : 8

L'an deux mille vingt-trois,
le 13 décembre à 20 heures 00,
le conseil municipal de la commune de MEZENS, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jacques TISSERAND, Maire.
Date de convocation : 08/12/2023Présents : TISSERAND Jacques, PONS-GRES Stéfan, DUCOS Lucie, DUCOS Edilia, QUERUEL
Grégory, QUERUEL Guillaume, ROUSSEAU Rémi.

Absents et excusés : DAVANT William, CLAVEROL Stéphanie.

Représentée : VEYRAC Séverine par DUCOS Edilia.

Secrétaire de séance : DUCOS Lucie.

**Objet : DELIBERATION RELATIVE AU RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI
NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE
D'ACTIVITE (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)****Madame Vira SHEVCHENKO DEL2023_28**

Le Conseil Municipal de Mézens, Tarn ;

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : les travaux de ménage dans les bâtiments communaux (mairie, salle du conseil, secrétariat, salle des fêtes). Les tâches à effectuer sont les suivantes :

-mairie : enlever la poussière, aspirer et laver le sol de l'entrée, du secrétariat et de la salle du conseil, vider les poubelles, enlever toiles d'araignées, propreté des murs et vitres ;

-salle communale : aspirer et laver le sol de l'entrée, de la cuisine, des toilettes et de la salle polyvalente, nettoyer les toilettes, nettoyer l'évier de la cuisine et le mobilier, enlever les toiles d'araignées, propreté des murs et vitres.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

A l'unanimité,

DECIDELe recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'**adjoint technique territorial** pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 4 mois (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 01/01/2024 au 30/04/2023. Cet agent assurera des fonctions d'**adjoint technique territorial** à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 3 heures hebdomadaires.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 397 IM 370

1° échelon de l'échelle C1 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ainsi fait et délibéré à Mézens (Tarn), les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme. Au registre sont les signatures.

Le Maire de Mézens, Tarn.

Jacques TISSERAND



La secrétaire de séance

Lucie DUCOS
2° Adjointe au Maire de Mézens